



# Lettre d'information du Pôle Entreprises & Coopération de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne

Mai / Juin 2015 - n° 24

## Editorial

### Dans ce numéro :

#### AIDES EXTERIEURES

● 9ème session des JED— 3 et 4 juin 2015	2
● Une version amendée du PRAG à l'été 2015	2
● Contrats Cadre COM 2015 - avis de préinformation	3
● Programme « Jeunesse pour le Développement »	3
● L'aide extérieure de l'Union Européenne en 2013	4
● Actualités du comité FED - avancées de la programmation régionale	5
● ICD : volet Collectivités locales et société civile	6
● Infrastructures dans les Balkans occidentaux	6

#### ACCES AUX MARCHES

● MAAC du 18 juin	6
-------------------	---

#### APPUI AUX PME

● Séminaire technique sur les financements extérieurs de l'UE dans l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, 18 juin	7
--	---

### Aide extérieure de l'Union européenne en 2013 : quel retour économique pour les opérateurs européens ?

Le retour pour les opérateurs européens de l'aide publique au développement est un indicateur précieux, notamment au regard des priorités de la nouvelle Commission qui a fait de la croissance et de l'emploi ses deux chevaux de bataille. Les contrats et appels à propositions remportés par ces opérateurs participent ainsi au soutien du commerce extérieur et de la stratégie d'influence européenne. Dans cet éditorial, nous nous attacherons à mettre en valeur les résultats marquants et à décrypter les nouvelles orientations de la Commission en matière d'aide extérieure.

Avec un certain décalage dans le temps et des données parfois hétérogènes, la Commission (via les DG DEVCO et DG NEAR) publie les principales statistiques annuelles sur les marchés et subventions octroyées au titre de l'aide extérieure de l'UE.

Alors que globalement, l'aide extérieure totale a progressé entre 2012 et 2013, passant de 8,7 Mds€ à 8,9 Mds€, le volume attribué aux marchés publics et aux appels à propositions a diminué de 10 % atteignant 3,4 Mds€, soit environ 38 % du budget de l'aide extérieure. Les 62 % restants ont été affectés principalement aux institutions internationales, notamment aux agences onusiennes (25 %) et à l'appui budgétaire des pays bénéficiaires (23 %). Autre constat important, le volume des appels à propositions -ou subventions- (1,8 Md€) a dépassé celui des contrats de marchés (1,5 Md€), ce qui veut dire que les entreprises décrochent moins de commandes publiques européennes (assistance technique, fournitures, travaux) que les agences publiques, les ONG, les organismes de recherche, les universités ne reçoivent de financements pour des projets en cofinancement sur les projets d'aide extérieure. Les principaux bénéficiaires de ces financements extérieurs restent les opérateurs européens, avec 56% du volume total des contrats et appels à propositions, pour un montant de 1,9 Md€. Le solde est principalement attribué aux opérateurs des pays bénéficiaires, éligibles au même titre que les opérateurs des États membres.

Parmi les acteurs européens, les opérateurs français restent les premiers bénéficiaires des marchés et subventions d'aide extérieure en 2013, à hauteur de 430 M€ (contre 441 M€ en 2012). Ils bénéficient ainsi de 13 % du volume global des contrats (une part de marché identique à celle de 2012), suivis par les opérateurs britanniques (8 %), allemands (7 %), italiens (5 %) et belges (5 %).

Dans le nouveau cycle 2014-2020, trois tendances de fond se dessinent. La Commission affiche ainsi une volonté :

- de se désengager progressivement du financement direct des infrastructures (aide projet) et réorienter son action dans les infrastructures vers les outils de mixage d'opérateurs, qui disposent d'un effet de levier beaucoup plus important. Pour la nouvelle programmation 2014-2020, les outils de mixage verraient un triplement de leur enveloppe, dépassant la barre des 6 Mds€ et devant générer des investissements de plus de 100 Mds€, soit plus que l'ensemble de l'aide extérieure (90 Mds) pour la période 2014-2020.
- de réorienter une partie de l'aide directe ainsi qu'une partie de l'aide indirecte gérée par des agences internationales vers la gestion par les agences nationales.
- de développer de nouveaux mécanismes comme le fonds fiduciaire (fonds *Békou* sur la RCA, fonds « *Mada* » sur la Syrie) en réponse aux crises, voir des fonds thématiques (« *Electrifi* » pour l'électrification rurale ou « *Agrifi* » dans l'agriculture rurale).

Ces orientations se retrouveront au cœur du débat de la réunion sur le financement du développement à Addis Abeba au mois de juillet puis lors de la réunion à New York (septembre) sur l'agenda post 2015.

Rafael SANTOS

[Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr](mailto:Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr)

Voir article en page 4 sur l'aide extérieure de l'UE en 2013

### Calendrier des prochains comités :

- ICD : 13/07/2015
- FED : 17/07/2015
- ICD Thém. : 22-23/07
- IEV : 02-03/07/2015
- IPA : 22-23/10/2015

## AIDES EXTERIEURES

### 9ème session des JED - Bruxelles, les 3 et 4 juin 2015

Les journées européennes du développement (JED) sont organisées chaque année par la Commission européenne et sont devenues, au fil des années, un forum incontournable de la coopération internationale. Pour cette 9ème session, plus de 130 ateliers thématiques ont été organisés avec une participation importante des pays partenaires et des Etats-membres de l'UE, des opérateurs, des organisations non gouvernementales, des médias, du secteur privé, soit plus de 5000 participants.

Cette session des JED était particulièrement importante, s'inscrivant dans une année charnière pour la coopération internationale, qui comprend l'année européenne pour le développement, la conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la finalisation de l'agenda post-2015 qui aura lieu à New York et la conférence sur le climat à Paris. Les thèmes traités lors des deux journées des JED ont d'ailleurs fait une large part à ces thématiques avec la participation de la France à un panel consacré

au Climat.

La cérémonie d'ouverture des journées européennes a été effectuée par le Président de la Commission européenne, le Président du Parlement européen, les Premiers Ministres de Lettonie et du Luxembourg et la Fondatrice-Présidente de la Fondation Gates, Mme Melinda Gates. Les discours ont été particulièrement volontaristes plaidant pour des engagements forts de l'Union européenne en matière d'atteinte des objectifs d'APD. Les différents intervenants ont également insisté sur la nécessité de diversifier les sources de financement et de promouvoir toutes les sources de financement, et notamment ceux en provenance du secteur privé. Pour le reste, les JED ont traité des questions relatives à l'Afrique, au genre, à la migration, l'éducation.

Mustafa SOYKURT

[Mustafa.SOYKURT@diplomatie.gouv.fr](mailto:Mustafa.SOYKURT@diplomatie.gouv.fr)

*Cette session a été marquée par une plus grande participation des entreprises privées, alors que cette enceinte était traditionnellement réservée aux acteurs « classiques » de la coopération. Cela s'explique sans doute par le changement qui s'opère dans la sphère du développement et la place croissante désormais accordée au secteur privé.*

### Une version amendée du PRAG à l'été 2015

Cette nouvelle version comportera différents aménagements et simplifications dont certains ont été apportés suite aux requêtes du secteur privé :

#### ✓ Principes généraux :

Une clarification est apportée sur la rétroactivité des addenda aux contrats (cf. 2.10.1) : un contrat peut être amendé via un ordre administratif ou un addendum selon les conditions prévues au contrat. De façon exceptionnelle, l'amendement peut avoir un effet rétroactif depuis la date de la demande à condition que la période d'exécution ne soit pas échu; le contractant ou le bénéficiaire de la subvention ne recevra confirmation de l'accord de l'autorité contractante à sa demande qu'une fois l'addendum signé ou l'ordre administratif produit.

Comités d'évaluation (cf. 2.8.2) : il pourra désormais se tenir via vidéoconférence lorsque un membre n'aura pas la possibilité d'être sur place, à condition de disposer de systèmes de télécommunication et de diffusion de documents sécurisés ;

#### ✓ Sur les contrats de services :

\* Dans un exercice de simplification, il sera

désormais recommandé aux autorités contractantes de recourir à une facturation globale des contrats de préférence à une facturation sur base tarifaire dans la mesure où cela est possible (Cf. 3.1.1 Type de contrat de service) ;

\* La note 18 du formulaire de soumission se réfère aux seuls experts clefs ; il sera seulement nécessaire de mentionner leur fonction au formulaire de soumission (et non plus leurs noms ni profils).

#### ✓ Pour les contrats de services et de fournitures,

le critère de sélection de la capacité financière, soit le ratio actif/passif minimum exigé, compris entre un minimum de 1,5 et 3 sur les trois dernières années, est ramené à 1, en phase avec les pratiques des autres institutions internationales. Dans le cas d'un consortium, ce critère est exigé de chacun des membres.

#### ✓ Pour les contrats de fournitures,

l'échéance de la délivrance de la garantie de performance passera de 45 à 60 jours (Cf. 11.7).

*Une nouvelle version du guide pratique sur les procédures contractuelles des actions extérieures de l'UE (PRAG), est en cours de consultation et **devrait paraître au 15 juillet 2015***



Une nouveauté du PRAG concerne un programme de mobilisation au recrutement des jeunes intitulé « **Youth for development** » (voir article en bas de page).

- ✓ **Sur les contrats de travaux :**
  - \* l'échéance de délivrance des garanties de performance et de rétention passera de 45 à 60 jours (Cf. 47.3) ;
  - \* le dossier de soumission concernant des travaux d'infrastructures compris entre 300 K€ et 5 M€ est simplifié (la pré-information devient optionnelle, la garantie de soumission annexe D4d n'est plus applicable) ; il convient de vérifier si cette simplification sera applicable dès la publication du PRAG 2015 ou bien ultérieurement ;
  - \* la règle d'origine des biens n'est plus applicable aux biens dont la valeur globale estimée est inférieure à 100 K€.
- ✓ **Sur les subventions,**
  - \* les bénéficiaires ont par défaut la possibilité d'utiliser leurs propres règles pour la conversion des devises ;

- \* l'annexe IV est simplifiée de façon substantielle : aucune procédure n'est imposée mais il est exigé que l'octroi soit accordé au soumissionnaire proposant le meilleur rapport qualité-prix ou, selon les circonstances, au soumissionnaire offrant le plus bas prix en évitant tout conflit d'intérêt ;
- \* les formulaires d'accords-cadres de partenariat (« *Framework Partnership agreements* » FPA) établissent une coopération de long terme avec des partenaires stratégiques ; ils sont complétés par des accords de subventions spécifiques ; ils n'excèdent pas 4 années sauf dans des cas exceptionnels ;
- \* La mise en place d'un système informatique unique « *Prospect* » vise à dématérialiser tout le processus de l'appel à propositions ;
- \* Un nouveau système est introduit (« *PAGODA* ») qui concerne les subventions aux organisations (Cf. 6.10).

[Renee-Christine.CLAVERIE@dgtresor.gouv.fr](mailto:Renee-Christine.CLAVERIE@dgtresor.gouv.fr)

## Contrats Cadre COM 2015 - avis de préinformation

Pour consulter l'avis :

<http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:195068-2015:TEXT:FR:HTML&tabId=0>

Un avis de préinformation a été diffusé début juin sur le **lancement à venir d'une procédure de passation pour un contrat Cadre « COM 2015 »** dans le domaine de la coopération au développement (services à la mise en œuvre de l'aide extérieure UE). Celui-ci comprend 3 lots (évaluation, communication et organisation d'événements) pour une enveloppe globale située entre 13,5 et 20 M€ par an. Les contrats cadre ont pour objet la mobilisation d'expertise à court terme pour la mise en œuvre du cycle de

projet, ou encore pour des tâches logistiques et de soutien. Ils permettent ainsi de constituer des listes de prestataires potentiels, répartis entre plusieurs lots correspondants à différents domaines d'expertise technique. Les opérateurs présents dans chacun des lots du contrat cadre sont ensuite, en fonction des besoins, mis en concurrence selon une procédure simplifiée, permettant de retenir un prestataire pour chaque mission.

[Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr](mailto:Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr)

## Programme « Jeunesse pour le Développement »



Le Programme « Jeunesse pour le Développement » devrait permettre à de **jeunes** de développer et de renforcer leurs compétences professionnelles en obligeant les prestataires et entreprises ayant remporté des contrats ou subventions à leur proposer des stages de formation professionnelle dans le domaine de la coopération au développement. Le programme devrait s'adresser à des jeunes **de 18 à 30 ans** originaires de l'Union européenne ou des pays partenaires. Les stages pourront s'étaler **sur 3 à 12 mois** sur le terrain ou au siège de la société. Aux stagiaires, recrutés par le contractant, devront être assignées des tâches définies du projet; les stagiaires ne pourront en aucun cas remplacer le personnel habituel de l'entité. Ils **bénéficieront d'une indemnisation financière** définie par le contractant en accord avec la loi nationale. L'initiative pourra par la suite être **étendue aux**

**agences des Etats membres** chargées de mettre en œuvre des projets de l'Union européenne par délégation et à des organisations internationales.

L'entité contractante ayant remporté un contrat ou une subvention aura l'obligation de recruter un stagiaire **par tranche de 500 K€ de contrat à concurrence de 10 stagiaires**. Toutefois, cette initiative ne sera pas obligatoire dans le cas de contrats de fournitures ou de contrats de moindre taille.

Ce programme est actuellement en cours de consultation; il est à vérifier que les dispositions du texte final seront bien identiques à celles présentées dans cet article.

Renée-Christine CLAVERIE

[Renee-Christine.CLAVERIE@dgtresor.gouv.fr](mailto:Renee-Christine.CLAVERIE@dgtresor.gouv.fr)

## Aide extérieure de l'Union Européenne en 2013 : quel retour économique pour les acteurs européens ?

Dans cet article nous nous intéresserons uniquement aux **contrats de marché** et aux **subventions**, qui représentent **3,37 Mds € en 2013** essentiellement au travers des 4 principaux instruments d'aide extérieure (FED, ICD, IPA et IEV), soit 92% de ce total.

47% des contrats de marchés (1) et 85% des appels à proposition (2) sont attribués en gestion directe, la Commission, mais plus généralement la délégation de l'UE dans le pays bénéficiaire, sélectionnant les opérateurs. En mode de gestion indirecte, c'est l'Etat bénéficiaire ou l'opérateur de l'Etat bénéficiaire qui émet les appels d'offres ou appels à propositions. En règle générale, les déboursements sont plus effectifs en gestion directe.

### Une part de marché pour les opérateurs européens en baisse (3)

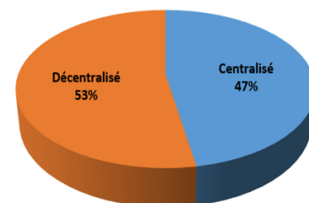
En 2013, la part de marché des opérateurs des Etats-Membres a légèrement diminué par rapport à 2012 : elle s'établit à 56 % du volume total de contrats et appels à proposition pour un montant total de 1,89 Mds€ alors qu'en 2012 cette part était de 58% pour un montant de 1,97 Mds€. La participation européenne est plus prononcée dans les contrats de marchés (72 % du total) que dans les subventions (43 %). Le solde des contrats de marchés a été majoritairement attribué à des opérateurs des pays bénéficiaires, alors que le solde des subventions est partagé entre les ONG des pays bénéficiaires et les institutions internationales (22 % du total), qui bénéficient également des fonds européens par ce biais et non seulement au travers des « *delegation agreement* », dont la procédure est plus contraignante.

### France, Royaume Uni et Allemagne, le trio de tête (4)

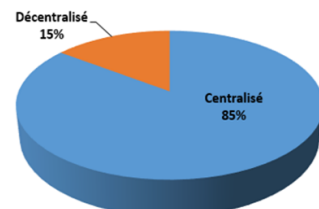
Au niveau des Etats membres de l'UE, les tendances de 2011 et 2012 se confirment en 2013. Avec 430 M€ la France reste le premier bénéficiaire des contrats de marchés et subventions à hauteur de 12,8 % du volume global, et de 23 % rapporté au volume total remporté par les opérateurs européens. Le Royaume-Uni dépasse l'Allemagne (237 M€) et devient le deuxième bénéficiaire avec 265 M€, la Belgique arrive en 4ème position avec 190 M€ suivie par l'Italie (152 M€) et l'Espagne (127 M€).

Les classements par instrument traduisent globalement les zones d'influence historique des opérateurs européens. Sur la zone ACP et sur la zone de voisinage, la France se positionne en tête, alors que sur l'instrument géographique de coopération au développement, cette place revient au Royaume-Uni (pour la zone Asie) et sur l'instrument d'aide à la préadhésion à l'Allemagne.

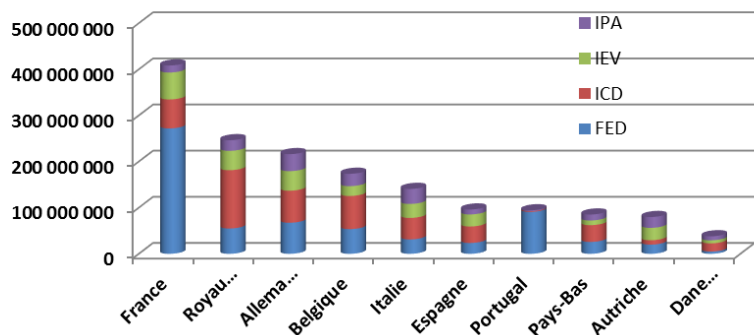
1 Contrats de marché : 1,5 Md €



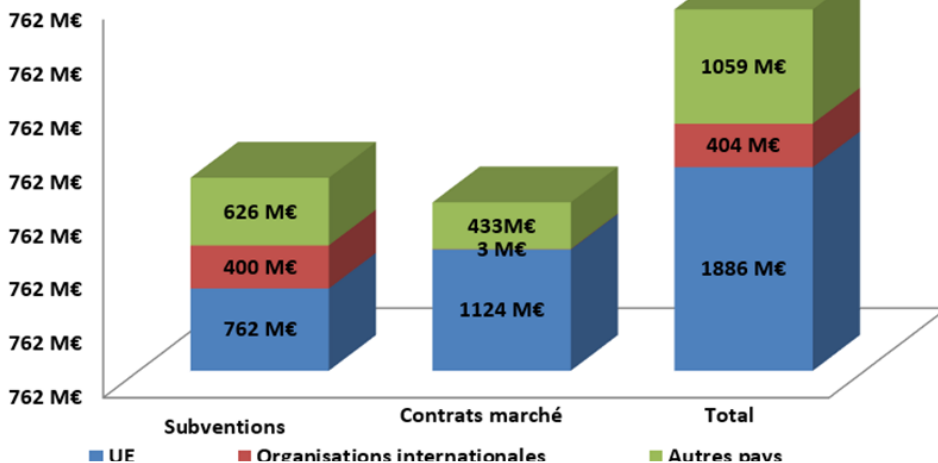
2 Subventions : 1,8 Md €



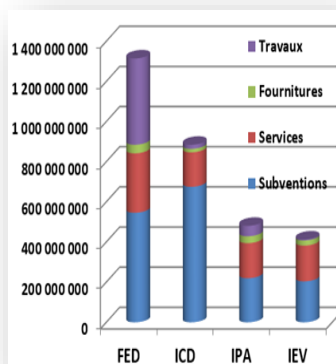
4



3



Répartition entre contrats de marchés et subventions pour les 4 principaux instruments (FED, IEV, ICD et IPA)



*Si le FED domine pour les contrats de travaux, l'ICD est le principal attributaire de subventions.*

### Répartition par instrument et zones géographiques

Tout comme en 2012, la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique est celle qui a généré le volume le plus élevé de marchés (772 M€) et le deuxième en subventions (546 M€), soit un total de 1,3 Md€ grâce au Fonds Européen de Développement. **Cette zone a absorbé 38% du volume total des marchés et subventions financés par l'aide extérieure de l'UE.** Sur cette région, la France reste très largement le **premier bénéficiaire européen des contrats de marchés** -grâce aux marchés de travaux et de services- et des subventions.

Les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie ont bénéficié principalement de l'instrument géographique de coopération au développement (ICD), mais également (comme d'autres zones du monde) des retombées des programmes thématiques de cet instrument (développement social et humain, acteurs non étatiques, environnement et gestion des ressources, sécurité alimentaire). On relève un volume de 884 M€, soit le deuxième instrument en volume, majoritairement composé de subventions (675 M€) contre 209 M€ de marchés. Le Royaume-Uni en est le principal bénéficiaire (18%), suivi par la Belgique (8,1%) et l'Allemagne (8%).

Dans la zone Elargissement (Balkans occidentaux et Turquie), couverte par l'instrument d'aide à la préadhésion (IPA), les marchés et subventions totalisent un montant également substantiel (500 M€) réparti sur un très petit nombre de pays, donc avec une forte intensité. Les influences allemande, italienne, voire autrichienne, sont traditionnellement fortes dans cette région de proximité.

Enfin, l'aide aux 16 voisins méridionaux et orientaux de l'UE a suscité 204 M€ de marchés et 184 M€ de subventions, soit un volume de 413 M€. Ce montant place l'Instrument euro-

péen de voisinage (IEV) avec la dotation la plus faible parmi les principaux instruments d'aide extérieure pour les contrats de marchés et de subventions. Ces chiffres placent notre pays en **deuxième rang** pour les marchés (27 M€), derrière l'Allemagne (33 M€) et au premier rang pour les subventions (21 M€) devant l'Espagne (11 M€). La France est plus présente dans la région du voisinage sud, tandis que l'Allemagne est plus présente sur la partie orientale.

### Gestion indirecte déléguée aux agences nationales (ex Gestion Centralisée indirecte) :

Par ce biais, la Commission délègue certaines tâches d'exécution du budget à un organisme national, en général, l'agence de développement d'un Etat membre qui, dès lors, devient le pouvoir adjudicateur et/ou subdéléguant. En 2013, ce mode de gestion qui a vocation à prendre de l'ampleur, représentait 775 M€, soit 9% de l'aide extérieure de l'Union Européenne. 17 opérateurs européens en ont bénéficié pour un montant total de 669 M€ (soit 87% du total alloué à cette modalité), le montant le plus important du contrat s'est élevé à 34 M€ et le plus faible à 1,9 M€. La moyenne du contrat est de 8,5 M€ (contre 7,5 M€ en 2012). En 2013, c'est l'AFD, qui a été la mieux servie avec 161 M€ et 18 opérations (contre 34 M€ et 9 opérations en 2012), devant la KfW avec 159 M€ et 14 opérations, la GIZ (79 M€ pour 11 opérations) suivie par l'agence espagnole de coopération internationale chargée du développement (48 M€ et 6 opérations).

Il n'existe pas de statistiques répertoriant les attributaires des appels d'offres lancés dans le cadre de ce type de gestion indirecte, les services, travaux et fournitures étant globalement représentés dans les mêmes proportions que dans les appels d'offres classiques.

Rafael SANTOS  
[Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr](mailto:Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr)

## Actualités du comité FED - avancées de la programmation

Les Comités FED d'avril, mai et juin ont permis l'adoption de plusieurs programmes indicatifs nationaux et programmes d'action annuels. A noter que les enveloppes régionales du 11ème FED ont été examinées lors de ces comités. La programmation régionale du FED se décline en effet en 5 PIR : Afrique de l'Ouest ; Afrique centrale ; Afrique orientale, australe et Océan Indien ; Pacifique et enfin Caraïbes. Celles-ci fixent, pour la période de coopération 2014-2020, le cadre de coopération de l'UE au titre

du FED au niveau régional, visant notamment l'appui à l'intégration régionale, aux organisations régionales et le soutien à des projets de dimension régionale. Chaque PIR retient 3 secteurs de concentration. Le processus de signature des différents documents est en cours. Les priorités d'actions définies dans chacun des PIR seront ensuite déclinées en projets au sein des programmes d'actions annuels régionaux.

Florent CHEVAL  
[Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr](mailto:Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr)

## Instrument de Coopération au développement : volet Collectivités locales et société civile

Lors de la dernière réunion du comité de l'ICD collectivités locales et société civile, a été présenté et approuvé le **programme d'action pluriannuel 2015-2017** en faveur des collectivités locales et de la société civile. Celui-ci s'inscrit **dans le cadre du document de programmation pluriannuel pour la période 2014-2017** et fait suite à sa première déclinaison au titre du programme d'action 2014. Les grandes lignes du programme 2015-2017 avaient déjà été présentées aux acteurs à l'occasion de la Réunion du « *Policy Forum for development* ». La composante société civile et collectivités locales (CSO/LA) de l'ICD est structurée en 3 axes d'intervention. Le premier axe vise le **soutien aux contributions des organisations de la société civile et des autorités locales à la gouvernance et au développement au sein des pays partenaires**. Concrètement, cet appui intervient au travers d'enveloppes gérées localement par les délégations de l'UE, qui lancent des appels

à proposition. Le second axe correspond au **soutien aux réseaux globaux et continentaux d'acteurs**. Pour ce qui concerne les réseaux d'autorités locales, la Commission a signé 5 accords cadres de partenariats (avec CGLF, AIMF, CMR/PLATFORMA, UCLG, et UCLG-A). Elle a par ailleurs lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue d'étudier la mise en place de tels partenariats avec des organisations de la société civile. Enfin, le dernier axe d'intervention concerne **les actions de sensibilisation et d'éducation au développement (DEAR)**. Celui-ci possède la particularité de concerner des projets développés à l'intérieur de l'UE, par des consortia de collectivités ou d'ONG. Suite au dernier appel lancé fin 2013 centré sur l'année européenne du développement, un prochain appel interviendra en 2016.

Florent CHEVAL  
[Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr](mailto:Florent.CHEVAL@diplomatie.gouv.fr)

*Présentation lors du « Policy Forum for Development » :*

[https://webgate.ec.europa.eu/ffis/mwikis/aidco/images/d/d2/Session\\_4.1\\_2015\\_03\\_16\\_FINAL\\_Session\\_MAAP\\_201517\\_PFD.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/ffis/mwikis/aidco/images/d/d2/Session_4.1_2015_03_16_FINAL_Session_MAAP_201517_PFD.pdf)

## Infrastructures dans les Balkans occidentaux

Avec un budget de 1 Md€ pour la période 2014-2020, la Commission souhaite co-investir dans la création et la mise à niveau d'infrastructures, notamment énergétiques et de transport, à condition que les pays bénéficiaires se dotent d'un portefeuille unifié de projets, de mesures de facilitation et mettent en œuvre une politique fiscale adéquate liée à l'agenda connectivité. La réunion de Vienne le 27 août prochain devrait permettre d'avancer sur cet agenda.

Ce montant de **1 Md€ alloué aux financements des infrastructures proviendrait de l'enveloppe IPA 2 (2014-2020)** et serait composé en partie de l'enveloppe multi-pays transitant via le CIBO – la facilité d'investissement prêts/dons spécifique à la région des Balkans- et des enve-

loppes IPA nationales de chacun des pays. Seuls projets d'infrastructures de transport et d'énergie ayant un impact régional (induit ou sous-jacent) ont vocation à être cofinancés par le CIBO.

Si la réunion des Premiers ministres des Balkans occidentaux du 21 avril dernier à Bruxelles a défini le « *core network* » des lignes et infrastructures de transport multimodal (routier, fluvial, ferroviaire et aérien), il reste néanmoins encore à définir les projets qui seront retenus. Dans le domaine de l'énergie, le pipeline des projets se basera sur les travaux d'identification de la Communauté de l'énergie, qui a d'ores et déjà établi une première liste de 35 projets (transmission, génération, hydrocarbures).

*Le « Single Pipeline Project –SPP » a vocation à rassembler les projets prioritaires (et non seulement de transport et d'énergie) pour lesquels les pays des Balkans souhaitent un financement international (et non seulement européen).*

## ACCES AUX MARCHES

### Comité consultatif sur l'accès au marché (MAAC) du 18 juin

**PHILIPPINES : révision de la liste des barrières-clés**

La nette amélioration de l'environnement des affaires et d'importantes réformes aux Philippines justifient la révision de la liste (lois sur la

concurrence et sur les banques et établissements financiers progrès significatif dans la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle). Deux barrières sont résolues (concurrence et restrictions sur les services financiers). Subsistent les barrières suivantes :

*Calendrier d'examen des listes des barrières clés au second semestre 2015 ...*

...

**Indonésie** (septembre),  
**Corée du sud** (octobre),  
**Australie** (novembre),

restrictions à l'investissement étranger (limitation à 40% pour certains secteurs), marchés publics (limitation de la participation étrangère à 40% pour les appels d'offres de biens et services sauf exceptions), procédures d'accréditation des EMs pour l'importation de viandes et restrictions à la détention de services de distribution par des étrangers. La COM propose d'ajouter deux nouvelles barrières (i) sur les services professionnels dont l'exercice est actuellement réservé aux citoyens des Philippines et (ii) sur les procédures douanières longues et complexes. La version finale sera présentée au MAAC du 13 juillet.

#### SUISSE

L'initiative parlementaire, visant à abroger la mesure de facilitation d'importation du « Cassis de Dijon » suisse (les produits qui satisfont aux prescriptions techniques de l'UE ou de l'EEE peuvent être mis directement sur le marché suisse) pour les denrées alimentaires a été rejetée par le Conseil des États le 17 juin 2015.

#### ALGERIE

De nombreuses mesures restrictives récentes sont rapportées : retards de dédouanement, difficultés sur les opérations bancaires, nouveaux contrôles vétérinaires sanitaires et phytosanitaires, l'existence d'une liste de produits interdits d'importation. Toutefois, de l'avis de la COM, la plupart des contrôles sont prévus par la loi depuis 2005 ; il s'agirait dans la majorité des cas d'un renforcement d'application.

Par ailleurs, un projet de loi cadre est en discussion sur la mise en place de licences d'importation ; à ce stade, il ne contiendrait pas d'éléments contraires à l'accord d'association ni à ceux de l'OMC.



#### INDONESIE

La loi sur la garantie de production halal en discussion (applicable en 2019) concerne de très larges catégories de produits ; la COM examine le niveau d'obligation et les processus de vérification envisagés ; le point sera évoqué au groupe de travail des 2 et 3 septembre.

#### COREE DU SUD

Les nouvelles exigences d'étiquetage sur les cosmétiques, appareils et produits de luxe importés (mention du pays d'origine sur les étiquettes et taille minimale pour tous les biens de consommation « Mode » importés en Corée) dont l'application est prévue au 30 janvier 2016, n'ont pas encore été notifiées. Les EMs et les représentants sectoriels ont fait part de leurs préoccupations sur ce texte, discriminatoire et contraire à l'ALE.

#### TURQUIE

La liste des produits concernés par l'augmentation des droits de douane – Textiles et chaussures – continue de s'allonger et de se diversifier (meubles).

Les conclusions sur les Relations commerciales UE-Turquie endossées le 12 mai par la Commissaire Malmstrom et le Ministre turc de l'économie approuvent la modernisation de l'Union douanière. Elle inclura les marchés publics, les services, les produits agricoles. Un élément important portera sur l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends, absent de l'UD actuelle, qui pourrait être l'un des moyens de régler les irritants avec la Turquie.

Renée-Christine CLAVERIE

[Renee-Christine.CLAVERIE@dgtrésor.gouv.fr](mailto:Renee-Christine.CLAVERIE@dgtrésor.gouv.fr)

## APPUI AUX PME

### Séminaire technique sur les financements extérieurs de l'UE dans l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, 18 juin

Ces séminaires d'information et de rencontres portant sur les financements extérieurs de l'UE sont traditionnellement co-organisés par deux des RP des EM à Bruxelles. L'évènement de ce 18 juin portait sur les financements extérieurs de l'UE dans l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. A cette occasion, la France, au travers du Pôle Entreprises et Coopération (PEC), a co-organisé l'évènement avec la RP espagnole. L'évènement a réuni sur une journée, une centaine de personnes, dont 70 entre-

prises et opérateurs européens. La délégation française, forte de 11 entités, était composée de représentants des Collectivités territoriales (CCI Seine et Marne), d'institutions publiques (ADECIA, AFD), de consultants (BRL Ingénierie, SOFRECO Sofideec Baker Tilly) et des fournisseurs d'intrants et équipements (Compagnie Fruitière, InVivo Agrosolutions, Groupe, Pellenc S.A., OBIONE et Malteurop).

Après une introduction didactique sur les finan-

Site des séminaires  
sectoriels des Etats

Membres :

<http://>

[www.sectorseminars.eu](http://www.sectorseminars.eu)

Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne  
Place de Louvain, 14  
1000 Bruxelles

Téléphone : 00 32 2 229 84 50  
Télécopie : 00 32 2 229 84 35  
Messagerie : [benedicte.vlaemynck@dgtresor.gouv.fr](mailto:benedicte.vlaemynck@dgtresor.gouv.fr)

cements extérieurs et les modalités de réponse aux appels d'offres communautaires, DEVCO, via le chef d'unité chargé de l'agriculture, a présenté le bilan, la stratégie et les objectifs de la Commission sur ce secteur au travers des instruments d'aide extérieure, et les opportunités résultant pour les entreprises européennes. Sur la période 2014-2020, **plus de 8,8 Mds€ (80% au travers des instruments géographiques et 20% via les instruments thématiques) seront consacrés aux projets dans le secteur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire.** Plus de 60 pays ont ciblé parmi leurs secteurs prioritaires ce domaine. Une partie de ces fonds feront

l'objet d'appel d'offres sur lesquels les entreprises françaises et européennes pourront se positionner. Le Chef d'unité a insisté sur la nécessité d'impliquer le secteur privé dans le développement, notamment sur le plan de l'investissement. Un court aperçu de la nouvelle initiative AgriFi, dont les modalités de gouvernance et de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées, a été dévoilée.

Cet exposé a été suivi par quatre présentations des différentes unités gérant les programmes géographiques (ICD, IEV Sud/Est et IPA). Pour chaque région, les intervenants ont identifié les pays

bénéficiant d'un appui européen dans la filière agricole, soit sur le plan institutionnel et de l'environnement des affaires, soit sur les projets susceptibles d'intéresser les opérateurs européens. Sur l'IPA, par exemple, tous les pays à l'exception du Kosovo et de la Bosnie Herzégovine, bénéficient de fonds communautaires dans ce domaine.

La seconde partie de la conférence s'est concentrée sur les modalités de mise en œuvre au travers notamment des nouveautés du PRAG (cf. art. page 2) et de l'outil de mixage des facilités d'investissements.

Rafael SANTOS

[Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr](mailto:Rafael.SANTOS@dgtresor.gouv.fr)

## Glossaire

**ACP** = Afrique, Caraïbes, Pacifique  
**AFD** = Agence française pour le développement  
**AECI** = Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation  
**AELE** = Association européenne de libre-échange  
**ALC** = Amérique Latine et Caraïbes  
**ALE** = accord de libre échange  
**ANE** = acteurs non étatiques  
**AP** = Appel à proposition  
**APE** = accord de partenariat économique  
**API** = Accord de protection des investissements  
**ASEAN** = Association des nations de l'Asie du Sud-Est  
**BEI** = Banque européenne d'investissement  
**BERD** = Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
**BPI** = Banque publique d'investissement  
**CDPF** = Cercle des délégués permanents français à Bruxelles  
**COM** = Commission européenne  
**CFP** = Cadre Financier Pluriannuel  
**CIBO** = Cadre d'Investissement pour les Balkans Occidentaux  
**CIP** = Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation  
**COPS** = Comité Politique et de Sécurité  
**COSME** = Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME

**CPC** = Comité de politique commerciale  
**DEVCO** = Développement et Coopération - EuropeAid  
**DG** = Direction générale de la Commission  
**DIPP** = Document indicatif de programmation pluriannuelle  
**DPI** = droits de propriété intellectuelle  
**DSIP** = Document de stratégie indicatif pluriannuel  
**EEE** = Espace économique européen  
**EEN** = Réseau Européen des Entreprises  
**EM** = Etats membres de l'UE  
**FE** = Facilité énergie  
**FED** = Fonds Européen pour le Développement  
**FEDER** = Fonds européen de développement régional  
**FEI** = Fonds européen d'investissement  
**FIA** = Facilité d'investissement Asie  
**FIAL** = Facilité d'Investissement pour l'Amérique latine  
**FIV** = Facilité d'Investissement pour le Voisinage  
**FMI** = Fonds Monétaire International  
**FPI** = Instruments de politique étrangère  
**H2020** = Programme d'innovation, recherche et développement  
**ICD** = Instrument de Coopération au Développement  
**ICI** = Instrument de Coopération avec les pays industrialisés  
**IDE** = Investissement directs à

l'étranger  
**IEDDH** = Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme  
**IEV** = Instrument Européen de Voisinage  
**IP** = Instrument de Partenariat pour la Coopération avec les pays tiers  
**IPA** = Instrument d'appui à la Pré-Adhésion  
**IPI** = Impôt sur les produits industrialisés  
**JAI** = Justice et affaires intérieures  
**JED** = Journées européennes du développement  
**KfW** = « Kreditanstalt für Wiederaufbau »  
**MAAC** = « Market Access Advisory Committee »  
**MAEE** = Ministère des affaires étrangères et européennes  
**NIPAC** = National IPA Coordinator  
**OMC** = Organisation Mondiale du Commerce  
**OMD** = Objectifs du millénaire pour le développement  
**OMS** = Organisation Mondiale de la Santé  
**OTC** = Obstacles techniques au commerce  
**PAA** = Programme d'action annuel  
**PCRD** = Programme cadre de recherche et de développement  
**PE** = Parlement européen  
**PED** = Politique européenne de développement  
**PESC** = politique étrangère et

de sécurité commune  
**PESD** = Politique Européenne de Sécurité et de Défense  
**PEV** = Politique européenne de voisinage  
**PPP** = Partenariats public-privé  
**PRAG** = Guide Pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE  
**PIN** = Programme indicatif national  
**PIP** = Programme indicatif pluriannuel  
**PIR** = Programme indicatif régional  
**PNUE** = Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
**PTCI** = Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement  
**RPF UE** = Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne  
**SBA** = Small Business Act  
**SEAE** = Service Européen d'Action Extérieure  
**SPG** = Système de Préférences Généralisées  
**SPS** = Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires  
**TAEX** = Assistance technique et d'échange d'informations  
**TIBR** = Règlement sur les obstacles au commerce et à l'investissement  
**TPE** = très petites entreprises  
**UE** = Union européenne